

**Catégorie B****Liste d'aptitude de C en B  
CAPN n°6 des 7 au 12 mars 2014****« Le ministre donne un coup de rabot supplémentaire au volume de promotions »**

Les élus **F.O.-DGFIP** de la catégorie B ont siégé, à compter du 7 mars, en CAP Nationale de liste d'aptitude de C en B.

Dans la phase de consultation nous nous sommes interrogés sur l'opportunité de participer à cette CAPN sans connaître le volume exact de promotion. Or, la tenue de cette instance impacte le délai de traitement des mutations et nous ne souhaitons pas reporter le mouvement de mutation des cadres B, déjà positionné très tardivement.

Nous avons dénoncé en propos liminaires l'absence de signature du PQM, les baisses successives du nombre de promotions et les conséquences désastreuses pour les agents de la décision prise par l'administration de ne pas permettre aux promus de C en B de rester dans leur département d'origine.

Pour être tout à fait transparent, nous nous sommes même souvent demandés si nous ne devons pas quitter la séance en laissant l'administration assumer ses décisions. Les éléments chiffrés que vous trouverez ci-dessous vont vous permettre de mieux appréhender notre colère.

Une nouvelle fois les agents des Finances Publiques ont été sacrifiés sur l'autel de la rigueur budgétaire.

Sur le volume de promotion

**Seulement 998** agents étaient inscrits au projet, le volume de possibilités total de promotions, sous réserve de la signature du plan de qualification pour l'année 2014 étant ramené à 1 024 agents.

Vous trouverez ci dessous dans le détail le volume des agents figurant sur la plage d'appel statutaire et la ventilation des candidatures.

	<b>2013</b>	<b>2014</b>
Agent ayant vocation (plage d'appel statutaire)	31 960	29 536
Agents ayant postulé	10 855	8 387
Agents classés excellents	2 037	1 546
Agents promus	1 209	1 024

Pour être complet les 8 387 candidats ayant souhaité faire examiner leurs titres ont été classés comme suit après CAPL par leur directeur respectif.

<b>Excellents</b>	<b>Très bons</b>	<b>A revoir</b>	<b>Autres ( H )</b>
1 546	1 637	5 189	15
18,43%	19,52%	61,87%	0,18%

4 agents classés excellents dans leurs départements et inscrits au projet étaient admissibles au Concours Interne Normal ont fait savoir qu'ils optaient pour la liste d'aptitude et ont été inscrits.

16 agents classés excellents et lauréats du concours interne spécial ont été exclus du projet de liste AVANT SA PARUTION.

66 agents classés excellents dans leur département ont renoncé à leur promotion avant même la parution du projet.

Au final c'est donc **171** agents classés excellents en CAPL selon des potentialités annoncées par la direction générale **qui ne se sont pas vu inscrits au projet diffusé sur Ulysse le 03 mars.**

Pour un certain nombre d'entre eux, c'était la promotion de la dernière chance, car ils sont retraits.

D'autres figureront sans doute en tête de liste dans leur département l'année prochaine, mais l'administration centrale privilégiant la voix du concours pour les candidats les plus jeunes ils seront vraisemblablement de nouveau écartés au niveau national !!

Cette CAP avait donc pour objet de permettre à agents classés excellents dans leur département et écartés par la Direction Générale, d'être rétablis sur le tableau de promotion mais tout ceci bien sûr dans une enveloppe budgétaire fermée.

Au final nous avons pu faire inscrire **26** agents sur la liste définitive (1024-998).

De l'arbitraire au non-respect des engagements :

Aux termes de l'article 6-3° du décret n°2010-982 d u 26 août 2010 peuvent être inscrits sur la liste d'aptitude les agents administratifs et les agents techniques des finances publiques justifiant au 31 décembre de l'année de leur nomination, d'au moins 9 années de service public.

Trop d'agents excellents dans leur département ont été écartés du bénéfice de cette promotion, les uns pour des raisons budgétaires et les autres en raison de leur trop jeune âge.

Dans nos interventions, nous avons vivement dénoncé cette situation, mais la Présidente de la CAP conseille à ces agents d'autres voix d'accès.

Nous avons dénoncé pour une énième fois l'inexactitude des procès-verbaux de CAPL, bon nombre d'entre eux ne sont pas toujours pas signés et beaucoup sont incomplets !!

Les élus **F.O.-DGFIP** ont défendu tous les agents qui leur ont confié leur dossier, mais la faible marge de manœuvre 26 ne nous a pas permis d'obtenir complète satisfaction.

Pour votre totale information :

- Seulement 18 agents promus ont moins de 39 ans.
- L'âge moyen de la promotion se situe à 51 ans.
- L'ancienneté moyenne des promus s'établit à AP1 – 5<sup>ème</sup> échelon avec une prise de rang en juin 2012.

Au final, les élus **F.O.-DGFIP** ont voté contre la liste proposée par l'administration, ils ont dénoncé sa trop forte sélectivité et ont rappelé leur attachement à la liste d'aptitude comme moyen de recrutement inscrit dans les statuts.

Le tableau de [reclassement de C en B](#) est consultable sur le site.



## Déclaration liminaire

Malgré les démentis du Premier ministre sur le gel de l'avancement à l'ancienneté des fonctionnaires, tout indique que le gouvernement entend bien poursuivre le gel de la valeur du point d'indice. Mais c'est aussi sur le nombre de fonctionnaires que le gouvernement entendrait porter l'offensive pour financer le pacte de responsabilité. À ce titre la porte-parole du gouvernement, laisse entendre qu'il est envisagé d'aller bien au-delà des suppressions opérées les années précédentes. Cette dernière a déclaré dans un média le 14 février 2014 : « *S'il apparaît qu'il vaut mieux se recentrer sur quelques politiques publiques phares et laisser de côté d'autres qui apparaissent moins utiles, cela aura des conséquences, évidemment, en termes de gestion du personnel.* » Pour mémoire, pour le gouvernement, le Ministère de l'Économie et des Finances n'est pas considéré comme prioritaire en termes d'emplois.

Dès lors, dans un contexte de fort mécontentement des salariés du privé et du public des journées d'actions ont été décidées.

Notre organisation considère que les annonces liées au pacte de responsabilité, et en particulier aux 50 milliards d'euros d'économies programmées, répondent d'une logique inacceptable d'austérité et attaquent inévitablement le financement des services publics, de la protection sociale et de la solidarité nationale alors que les besoins sociaux augmentent.

Les confédérations syndicales FO, CGT, FSU et Solidaires invitent à rechercher une unité d'action la plus large pour exiger des mesures urgentes en faveur des salaires, de l'emploi, de la protection sociale et du service public et appellent à la journée d'action du 18 mars 2014.

À la DGFIP et suite aux états généraux du 4/12/2013, les 4 organisations syndicales **F.O.-DGFIP**, Solidaires Finances Publiques, CGT Finances Publiques et la CFDT appellent les agents des finances publiques à faire grève le 20 mars 2014.

### **Contre :**

- les réductions d'emplois
- la réduction drastique des moyens de fonctionnement
- la démarche stratégique, déclinaison de la MAP à la DGFIP

### **Pour** demander l'ouverture immédiate de négociations à la DGFIP :

- pour revaloriser les rémunérations et améliorer les carrières,
- pour la reconnaissance des qualifications,
- pour l'amélioration des conditions de vie au travail
- pour mettre fin aux projets destructeurs des statuts et des missions
- pour des créations d'emploi à la DGFIP.

Pour la troisième année consécutive, le budget consacré aux mesures catégorielles est en régression. Cela s'ajoute à la stagnation du point d'indice gelé depuis maintenant 4 ans et à la tentative (ou la tentation !) de retarder les changements d'échelon ou de grade avec annonces et contre annonces de la part des politiques qui n'ont aucun respect pour les fonctionnaires de manière générale.

Pour **F.O.-DGFIP**, la coupe est pleine mais sûrement pas de pouvoir d'achat !

Au même titre que les suppressions d'emplois et les démarches stratégiques en cours, la baisse du nombre de promotions internes participe à la cure d'austérité infligée aux agents des ministères économiques et financiers.

En ce qui concerne la CAP d'aujourd'hui, **F.O.-DGFIP a toujours défendu** la liste d'aptitude comme un véritable moyen d'accès à la catégorie supérieure inscrit dans le statut. Les agents restent attachés à ce mode de recrutement, pour autant le nombre des candidats en 2014 (8 487) est en forte baisse par rapport à 2013 (10 855).

Ce sont 2 368 agents de catégorie C qui n'ont pas postulé.

Pour les agents de la filière gestion publique, les « nouvelles » règles de mutation et l'abandon du droit au retour sont les seules causes de ce renoncement à la promotion par liste d'aptitude ou concours.

Ces nouvelles règles constituent bien une régression sociale sans précédent pour les agents de la filière gestion publique, tout en privant de meilleures conditions de promotion ceux de la filière fiscale.

La Direction Générale, en supprimant le droit au retour pour les promus en catégorie B, a tout simplement transformé la liste d'aptitude en liste à la mobilité forcée ...

Quel est le gain pour les agents ?

Nous attendons votre réponse !

**F.O.-DGFIP** fidèle à ses revendications condamne ce véritable recul social.

1 868 promotions en 2012, 1 209 en 2013 et aujourd'hui l'administration souhaite sacrifier encore un nombre considérable de promotion en établissant un niveau de potentialité à **1 024 promotions.**

Cette CAP nationale se tient sur des chiffres incertains, alors même que le Plan de Qualification Ministériel n'est pas encore signé...

Dans la course effrénée aux réductions budgétaires, la DGFIP fait donc figure de bonne élève, grâce à ce sacrifice payé par les agents. Son Directeur Général obtiendra certainement une valorisation maximale de son avancement !!!

Les agents ont besoin d'un signe fort de la part de leur administration. Trop nombreux sont ceux qui ne se sentent pas reconnus dans leur mission et leur investissement professionnel.

Pire, quelle motivation peuvent garder les agents lorsqu'à la publication du projet, ils constatent que la Direction Générale a passé un coup de rabet sur les potentialités annoncées en CAP Locales (1 169 à 995), désavouant et discréditant au passage toutes ses directions locales !

Ainsi, des centaines d'agents classés « excellents » depuis le mois d'octobre se sont vus obligés de déposer une demande de mutation début janvier, pour se voir signifier en mars qu'ils ne seront pas promus en septembre ...

Cette année encore, des centaines d'agents classés « excellents » et des milliers d'agents classés « très bons » resteront frustrés. C'est désolant pour ces agents à qui on demande toujours plus dans l'espoir d'une hypothétique promotion. Les agents de la DGFIP ne sont pas des ânes à qui l'on tend une carotte qui s'éloigne de plus en plus...

En ce qui concerne les travaux de consultation de cette CAPN, les conséquences de la démarche stratégique, politique que **F.O.-DGFIP** dénonce et rejette depuis sa mise en œuvre, ont été constatées dès la préparation de la CAP N 6 : la dématérialisation des documents nous a privé de toute réactivité à destination des personnels concernés. En effet, l'accès à EDEN RH s'avère long et compliqué, ne nous permettant, à titre d'exemple que de consulter une dizaine de dossiers par demi-journée.

Il a fallu re-matérialiser bon nombre de documents à la charge des organisations syndicales. Par ailleurs, nous déplorons une nouvelle fois d'avoir à exiger des documents fournis dès la consultation aux CAP des autres catégories. À ce stade, nous ne disposons toujours pas des données sur l'âge moyen et l'ancienneté moyenne de la promotion. C'est inadmissible !

Encore une fois nous dénonçons ici l'inexactitude des procès-verbaux de CAPL, un trop grand nombre d'entre eux ne sont toujours pas signés... Beaucoup d'élus n'ont pu obtenir de voir acter les propos tenus en CAP Locales. Les écrits souvent succincts sont loin de refléter la teneur des débats, preuve que certaines directions négligent le dialogue social ...

En ce qui concerne les agents en situation de détachement, ils sont répartis sur l'ensemble du territoire dans des structures de tailles très diverses sans lien organique avec le réseau de la DGFIP.

Ces collègues ont rarement accès à ULYSSE du fait des systèmes informatiques de leur organisme d'accueil.

Ils souffrent donc d'un déficit «chronique» d'information de votre fait. Car contrairement aux agents du réseau, ils ne bénéficient pas du premier niveau d'information et de défense de leurs intérêts que constitue une CAP locale.

C'est pourquoi nous demandons que la CAP Nationale devienne la structure d'examen et de classement de premier degré des dossiers des agents détachés, dans les mêmes conditions que lors d'une CAP locale. À cet égard nous attendons des engagements de votre part.

*Pour finir, **F.O.-DGFIP** revendique des règles de mutations claires et lisibles, avec une véritable prise en compte de la dimension sociale. **F.O.-DGFIP** réclame un classement des demandes prioritaires sur la base de l'ancienneté du fait générateur de la priorité. C'est aussi pourquoi **F.O.-DGFIP** persiste à revendiquer « le droit au retour » pour les promus de C en B, considérant que le gain lié à cette promotion ne justifie pas une telle mobilité forcée.*

*Les dernières promotions d'AFIPA et d'AFIP ont prouvé à tous les agents de la DGFIP que l'administration savait laisser ses cadres supérieurs sur leur chaise !*

*Nous n'en demandons pas tant pour les nouveaux contrôleurs, nous réclamons simplement que soit appliqué le droit à rester dans leur direction d'origine, revendication justifiée par le faible gain de rémunération supplémentaire perçu par les agents concernés.*

#### Les élus **F.O.-DGFIP**

Sylvie SERRE – Jacques REGNIER – Philippe CANÉ

Pascaline KERHOAS -Sébastien DESCHAMPS – Marie- laure SOLANO

Experts : Michelle BOUVIER -Laurence DERIS- Alain BOUM- Marc GEORGES

RETROUVEZ **FO DGFIP** SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



<https://www.facebook.com/fodgfip>



@fodgfip

**BULLETIN  
D'ADHESION**

**FO DGFIP**  
la force syndicale

NOM : ..... PRÉNOM : .....

N° DGI ou N° AGORA : ..... ADRESSE MÈL : .....

GRADE : ..... QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : ..... %

AFFECTATION : .....

déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à ..... le .....  
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu

N'hésitez pas à contacter vos élus FO-DGFIP